

La pollution atmosphérique : un problème de santé publique

Le 7 août dernier, Ecoforum, Greenpeace et le WWF ont décidé de lancer un cri d'alarme sur le problème inquiétant de la pollution atmosphérique, devenu selon de nombreuses études, une cause importante de maladies.

Ozone, particules fines ou métaux lourds : la pollution de l'air devient très inquiétante. Cette situation préoccupe de plus en plus les associations environnementales. Le 7 août dernier, Ecoforum, Greenpeace et le WWF ont décidé de lancer un cri d'alarme : oui, la pollution atmosphérique tue, s'indigne Victor Hugo Espinosa, ingénieur, président d'Ecoforum. L'Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale (AFSSE) a estimé, en 2004, l'impact sur la santé d'une exposition chronique aux particules fines dans 76 agglomérations françaises. Résultats : pour l'année 2002, 6000 à 9000 décès sont attribuable à cette exposition chronique. Selon des études récentes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la pollution réduirait l'espérance de vie de neuf mois pour chaque Européen et engendrerait une augmentation des affections respiratoires telles que la bronchite et l'asthme. Pourtant les mesures de prévention restent quasi inexistantes, la réglementation n'est pas respectée et les associations qui contrôlent la pollution de l'air manquent de moyens. Concernant la réglementation, le Réseau Associatif estime que la France n'aurait pas correctement transposé la directive sur l'ozone (2002/3/CE du 12-02-2002) alors qu'elle était censée l'adopter avant août 2004. Cette directive prévoit que le citoyen ait droit à l'information lorsque le seuil de $240 \mu\text{g}/\text{m}^3$ est dépassé pendant une heure. En France, il faut que ce seuil soit dépassé durant 3 heures consécutives pour que les citoyens soient informés, explique Victor Hugo Espinosa. Egalement en ligne de mire : la non transposition de la directive européenne en matière d'information du public sur les métaux lourds et les HAP qui aurait dû être transposée avant le 15 juin 2006. Celle-ci impose la mesure de quatre métaux lourds (Cadmium, Nickel, Arsenic, Mercure, Plomb) et des HAP.

Les mesures sont en outre inefficaces. La majorité des mesures d'urgence pour l'ozone appliquées pour la protection de l'air sont actuellement des «mesurettes» ayant une efficacité presque nulle, estime le président d'Ecoforum qui s'appuie sur l'étude du programme Primequal2-Predit « Simulation de scénarios de réduction d'émissions »*. L'ensemble des résultats sur les mesures d'urgence nous mène à conclure que l'action ponctuelle actuellement en vigueur a un impact négligeable sur les panaches d'ozone régionaux, indique l'étude qui

ajoute que leur système de déclenchement ne permet de mettre en œuvre les mesures les plus efficaces que pour des épisodes exceptionnels dépassant le seuil de 180 ppv.

Enfin, selon les ONG, les Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) manquent de moyens pour contrôler efficacement la qualité de l'air. Par exemple, AirMaraix à Marseille a vu la participation de l'Etat passer de 1.193.000 à 610.000 euros en 5 ans (40% Etat, 30% collectivités, 20% industries et 10% études). L'engagement financier de l'Etat a été divisé par deux depuis 2000. Nous sommes inquiets et nous nous questionnons sur leur avenir et leur indépendance, souligne Victor Hugo Espinosa.

On serait donc en droit d'espérer que la problématique de la pollution de l'air figure au premier rang des débats des prochaines échéances électorales. Cependant pour que la bataille contre cette pollution soit gagnée, il faudrait que chacun accepte de changer ses habitudes : la satisfaction générale autour des rumeurs de subventions pour les trajets professionnels en voiture semble démontrer le contraire.

C.SEGHIER

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/1891.php4>